

Les jolies fontaines de la capitale

Question.

Fontaines rustiques, fontaines de village, fontaines de quartiers populaires, fontaines de cour de château, fontaines majestueuses de grandes capitales, toutes, vous qui demeurez par votre monotone cadence le symbole du temps qui fuit, n'êtes-vous point surprises parfois du peu d'intérêt que l'homme vous témoigne ? Serait-ce qu'il évite, d'instinct, de songer aux jours qui passent ? Serait-ce qu'il n'a plus foi dans la vertu de rajeunir qu'avait votre sœur de Jouvence ?

Combien de fontaines inspirèrent de poètes ? Au village, pour écouter la chanson des fontaines, il n'y a plus que le chat roulé en pelote, le coq rouge debout sur la barrière. En ville ? Plus personne. Que le soleil d'été darde ses rayons sur nos bassins d'eau fraîche, que l'automne y lance ses mille feuilles légères, que l'hiver y fige ses glaçons, que le printemps les giboule de claires averses, nous passons dans nos rues, indifférents, ne voyant que nous, courant à notre travail, nous tirant des coups de chapeau — oui — mais dédaigneux de nos fontaines antiques qui mériteraient, une fois par siècle au moins, notre révérence...

A leur tour, s'imprégneraient-elles de nos mines de citadins moroses ? Serait-ce qu'elles nous reprochent d'oublier que jadis elles eurent leur coquetterie féminine ? Qu'elles jaloussent dames de jadis et d'aujourd'hui, fardées de bleu, de vert et de carmin ? Serait-ce qu'elles envient les pimpantes fontaines populaires de Berne ? Les riantes couleurs sont-elles devenues exclusif apanage d'artistes de salons, d'amateurs mondains et de snobs ?

Ne voit-on pas qu'à la Croix-du-Marché, le Banneret, impatient, attend sur sa colonne qu'on lui argente casque et cuirasse pour étinceler au soleil du matin ? Qu'est-ce que cette « Justice neuchâteloise » tenant en main, à l'entrée de la Grand'Rue, une épée qui n'a rien du fil à couper le beurre, et une balance rouillée ? Signe des temps ? Vivement, de l'argent à l'épée, de l'or à la balance ! Vivement à sa robe les couleurs chatoyantes et les petites fleurs d'or qui s'y trouvaient jadis ! Et verra-t-on toujours, rue du Pommier, alors qu'il devrait être doré, aux ailes d'argent, ce pauvre Griffon, maussade comme un barbet ?

Qu'attend-on pour égayer nos rues et rendre à nos fontaines populaires leur air coquet d'antan ? Mais avant d'en venir à cette question, deux mots de l'histoire de leur alimentation et de la distribution des eaux dans le vieux Neuchâtel.

Quand les poulies piaulaient dans nos venelles.

Il existe aux archives communales un « Registre des fontaines et égoutoirs de la ville de Neuchâtel » de la fin du XVII^{me} siècle, tenu par Jonas Favre, architecte. L'ouvrage d'Ed. Hartmann, ancien ingénieur municipal : *Les eaux d'alimentation de la ville de Neuchâtel*, sorti de presse en 1903, et une étude encore inédite de M. René Jaun sur notre géographie urbaine, étude signalée ici à propos du Seyon, émettent sur ce sujet peu connu des données captivantes. L'interprétation des papiers d'archives, aidée d'un minimum d'imagination, permet de restituer sans gros risque d'erreurs le Neuchâtel primitif.

Il faut faire remonter notre alimentation en eau à l'époque où la cité était composée surtout d'agriculteurs et de vigneron. On entretient alors des troupeaux de bétail ovin et bovin dont l'existence est décelée par d'anciens comptes. Les vignes des Parcs, des Sablons et des Fahys, longtemps maquis broussailleux, tiennent lieu de pâturages à moutons.

Les riches bourgeois, assez rares, ne sont que propriétaires fonciers. Point tant de messieurs à fraises blanches festonnées ou de demoiselles à cols médicis, dans ce rural taudis de fumiers, d'échoppes de tanneurs, de chapuis, de chaudronniers, dans ces cours et culs-de-sac, parmi ces granges, ces écuries, ces fenils ou ces caves voûtées où résonnait le maillet !

Tout ce petit monde grouillait, entassant foin et provisions d'hiver. On salait la viande de vache et le poisson. Les poulies piaulaient en hissant le fagot. Le guet, se promenant de nuit, voyait courir les chandelles sur des galeries de bois menant à des lieux d'aisance parfumés à la noisette, et d'où descendaient de jolis cadeaux sur la tête des amis. Les artères n'étaient qu'égouts campagnards.

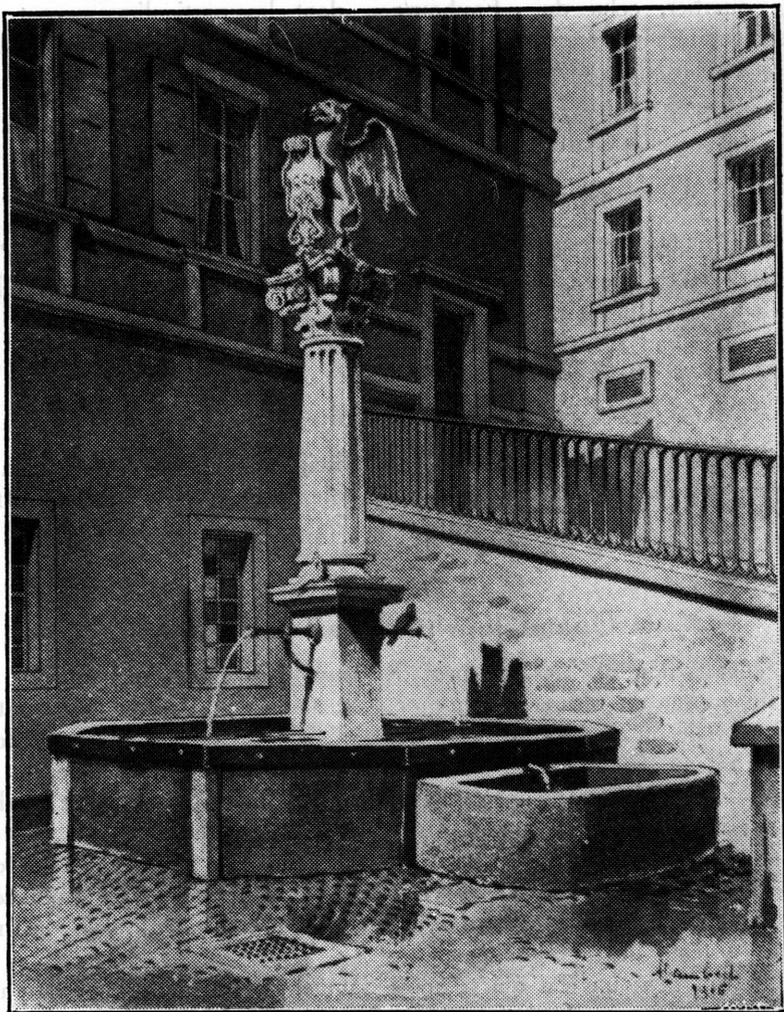
Aussi les premières fontaines de Neuchâtel apparaissent-elles autant pour servir de baquets, d'abreuvoirs au bétail, à de sympathiques cercles de moutons et de vaches se bousculant et cabriolant, qu'aux besoins ménagers des habitants de l'endroit.

Alimentation en eaux potables.

Dès l'origine à l'année 1833, donc assez tard, s'étend une longue période que l'on pourrait appeler la première quant au chiffre de la population de la cité. Jusqu'à cette date, ce chiffre ne dépasse guère cinq mille. Ce sont, antérieurement, les fontaines publiques dont les sources suffisent qui distribuent l'eau à cette population. Une seconde période peut être incluse entre 1833 et 1888, caractérisée, elle, par un régime mixte, où interviennent sources et Seyon.

Dès le début de la troisième période, 1888, époque moderne, seules les sources des gorges de l'Areuse, et non de la rivière l'Areuse comme on le croit parfois, alimentent Neuchâtel en eau potable. Les améliorations du ravitaillement de la cité en eau sont provoquées surtout par les exigences d'une population qui, à un certain moment, augmente assez brusquement.

A l'origine de la période primitive, des puits intarissables pratiqués en terrains alluvionnaires secondent nos quelques fontaines. En 1353, il existe un « citour » (citerne) en la rue « d'en chiez Thiegant », rue actuelle de l'Hôpital, près de notre hôtel de ville. Ce puits est à l'extrémité est du bourg qui ne com-



La fontaine du Griffon, rue du Pommier.

(Tiré de l'ouvrage d'André Lambert: *Les fontaines anciennes de Neuchâtel.*
Ch. Bernard, édit. exclusif, Genève.)

Doré, les ailes d'argent, armes de Neuchâtel, pilier de couleur avec ornements d'or et d'argent.

prend jusqu'à la fin du XVI^{me} siècle que les rues du Château, de la Pommère, des Moulins, des Chavannes, du Neubourg et des Hôpitaux. Il arrive que l'on porte de la ville au château l'eau dont il a besoin pour son usage.

Où se trouvaient les sources de nos premières fontaines de pierre et notamment celle assez élevée comme altitude, comparativement aux autres, de la cour du château qui remonterait à 1422 ?

La ville se divise d'abord, quant à son alimentation en eaux locales, en trois quartiers distincts. Le premier comprend la « ville haute » et la rue qui descend du château. Le second, le « Neubourg et les Chavannes ». Le troisième, la « ville basse » sise sur le delta du Seyon. Au XVIII^{me} siècle seulement apparaîtra un

quatrième quartier, celui du « Faubourg », dont les particuliers auront d'abord sources et fontaines privées. Les premières fontaines furent donc celles de la haute ville puisque quartier le plus ancien.

La fontaine de la cour du château

alimentait une grande citerne sous le plancher de la cuisine primitive dans l'angle nord-ouest du bâtiment, citerne avec pompe servant de réserve, utilisée en cas de sécheresse ou d'incendie. Son bassin fut remplacé l'année 1810, ainsi qu'un millésime gravé dans la pierre le fait constater. Appartenant à la Seigneurie, elle n'est pas classée parmi les fontaines de la ville.

Celle qui paraît suivre en date est

Le Griffon

fontaine inaugurée par le Chapitre et le Conseil, au son des cloches, en 1466, dédiée à saint Guillaume, patron de la ville. Elle porta peut-être quelque effigie de saint Guillaume à l'origine, mais, depuis la Réforme, est surmontée d'un griffon d'or aux ailes d'argent.

Quand le vin coulait à flots.

Une canalisation de bois, de près de deux kilomètres, avec aqueduc servant de pont du jardin du Prince au donjon, amenait l'eau de très loin, soit de la source seigneuriale du Suchiez ou des Péreuses, au-dessus du Vauseyon, et dominant le crêt du château. Cette source commençait par alimenter la fontaine de la cour du château. Fait curieux, le Griffon, en en tirant son eau aussi, était doublement ravitaillé par une autre source jaillissant du rocher même du château, angle sud-est. La conduite de cette dernière source aboutissait aussi à une primitive petite fontaine, Croix-du-Marché, ancienne place du Marché, fontaine disparue, remplacée plus tard par la fontaine du Banneret. Le Banneret dut son débit, ainsi que nous le verrons, au système de la ville basse.

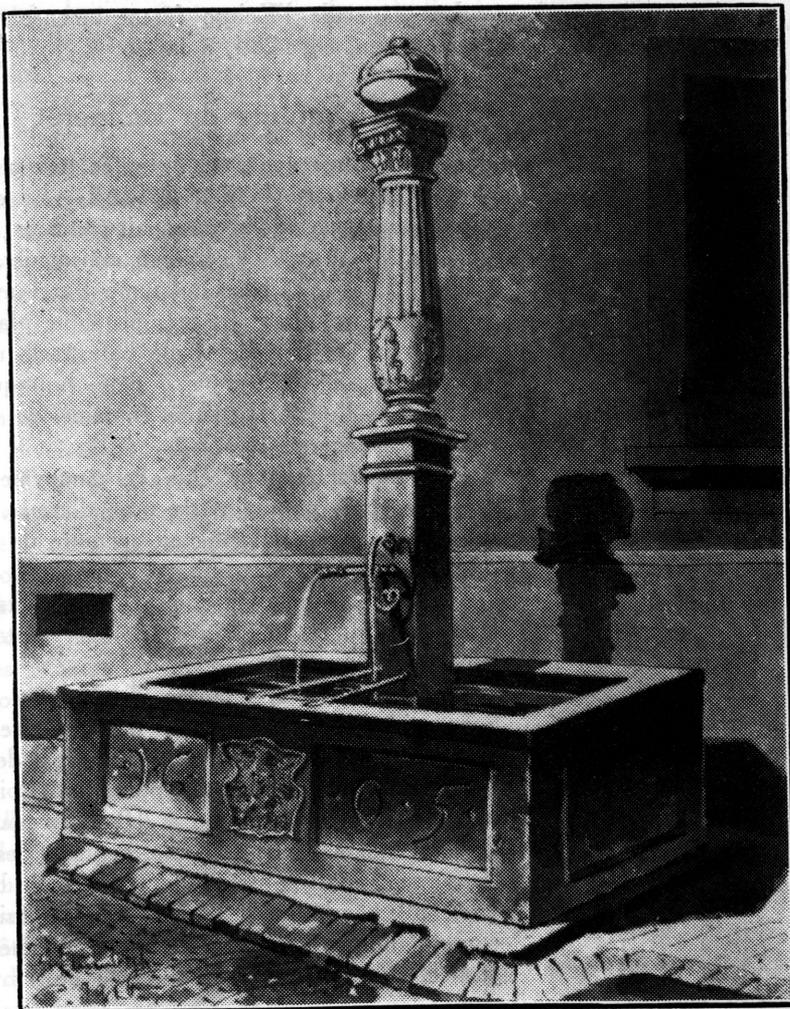
Le Griffon tient un écu qui, d'après Samuel de Chambrier, portait avec les armes de la ville la date de 1664, jusqu'en 1806. Si la date fut épargnée, l'écu paraît avoir été effacé lors de l'occupation française.

Peinte dès l'origine, elle fut longtemps objet de prédilection du peuple. Lors des réjouissances publiques, jadis, le prince en faisait couler du vin. L'annaliste Boyve raconte, par exemple, que lors de son avènement en 1668, Charles-Paris d'Orléans, comte de Saint-Pol, fit couler la fontaine de la rue du Pommier « pendant trois heures en bon vin rouge dont il coula 2500 pots ». Quand notre Conseil communal nous fera-t-il déguster par ses goulots de fontaines, durant trois bonnes heures, son blanc de Champréveyres ou son rouge des Battieux ?

Passons au second quartier.

Le Neubourg avait sa fontaine.

Située au haut de la rue des Chavannes, elle fut érigée en 1605. L'actuelle fontaine de pierre remplaça un premier bassin de bois. Elle jouissait d'une source particulière due à l'écoulement du vallon du Tertre, captée à une cinquantaine de



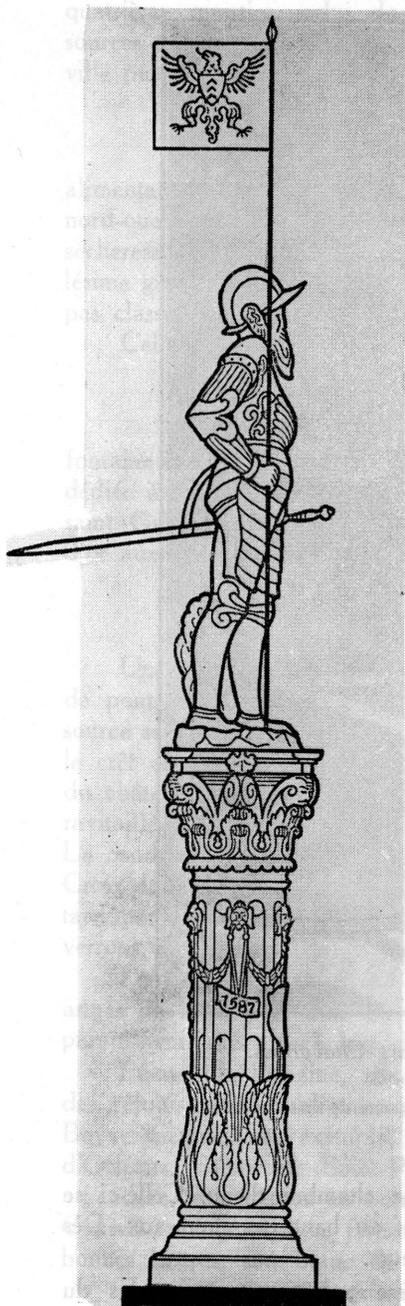
La fontaine du Neubourg, angle Neubourg-Chavannes.

(Tiré de l'ouvrage précité d'André Lambert.)

Pommeau partie d'or, partie bleu d'azur, chapiteau enluminé de vives couleurs d'or et d'argent, fût marbré.

mètres au nord et où, plus tard, l'on avait créé une chambre d'eau. Celle-ci se trouvait au pied du mur de soutènement Montmollin, au haut des Terreaux. Dès l'origine, cette fontaine fut recouverte de vives couleurs.

Venons-en au troisième quartier, la « ville basse », bâtie sur alluvions du Seyon et qui, sans parler des puits, est alimentée par les sources dites de l'Ecluse. Ces sources sont les plus importantes dans l'ancien régime des eaux locales. Elles sont situées à 447 mètres, à peine plus haut que l'altitude de débit. Tout à fait indépendantes du Seyon, elles apparaissent dans la seconde moitié du XVI^{me} siècle. Leur emplacement est encore marqué aujourd'hui, quoiqu'elles soient désaffectées, par un pavillon octogonal de roc portant la récente date de 1849.



La fontaine du Banneret.

(Tiré de *La Maison bourgeoise : Le canton de Neuchâtel*. Orell-Füssli, édit., Zurich, 1932.)
 Armure argent, ornements dorés, visage et mains couleurs naturelles, culottes et bas rouge et vert, épée lame argent, garde dorée, girouette fond or, aigle de Neuchâtel, petit lion d'or, reliefs du chapiteau or, embellis de couleurs vives.

Les eaux de l'Ecluse furent amenées, en tout premier lieu, en 1584, à la

Fontaine du Banneret

dont la colonne avait été restaurée trois ans auparavant. Elle porte la date de 1681. Le cercle de fer entourant le bassin indiquait : « Sous la direction de M. Wavre-Ducommun maisonnier. »

De 1529 à 1530, Guillaume Farel avait souvent prêché en plein air, sur une petite plate-forme existant encore, bordée d'une balustrade moderne, et qui, servant de trottoir à deux boutiques, surplombait à l'ouest la petite fontaine qui précéda celle du Banneret.

Le banneret était un chevalier anonyme symbolisant le droit populaire de port d'armes, distinct du service seigneurial. Il était accoutré de rouge et de vert sous casque et cuirasse d'argent.

En 1804, l'on avait ajouté deux petits bassins latéraux au grand bassin de la fontaine du Banneret.

La statue est une œuvre de Laurent Perrod, bourgeois du Landeron, qui habitait Cressier, et qui reçut, pour son travail, rétribution de « 650 livres, habillement, chausses, pourpoint, trois aulnes de drap pour un gant et 10 livres pour le vin de sa femme ». Cette fontaine, pendant des siècles, fut appelée par la population « le petit borney » (de l'allemand *Born*, source), en opposition au « grand borney », c'est-à-dire la fontaine de la Justice, au carrefour de la Grand'Rue.

Fontaine de la Justice.

La colonne de cette dernière, de style Renaissance, doit dater, comme l'ensemble du monument, du milieu du XVI^{me} siècle. Un chapiteau corinthien sert de base à une statue qui symbolise la justice du pays, glaive et balance en mains ! Cette fontaine a des analogies avec la fontaine de la Justice, à Berne. Le costume paraît être un costume allemand du XVI^{me} siècle.

Les fontaines de la Justice, à Boudry et à Lausanne, place de la Palud (on vient de repeindre cette dernière en lui restituant ses couleurs), présentent de telles ressemblances qu'elles pourraient fort bien être du même auteur.

Notre Justice était orientée face à l'ancien hôtel de ville, à cheval sur le Seyon.

L'épée de ce monument a été trouvée dans la Broye, en 1867, à l'emplacement de l'ancien pont de bois de Joessant, dans la seigneurie de Lugnorre, où eurent lieu échauffourées et frottées des gens du comte de Romont en 1476. Elle fut donnée, en 1871, par M. Léo Jeanjaquet, à la direction de nos Travaux publics, pour remplacer le glaive primitif brisé sous l'outrage du temps.

Sur la plate-forme du chapiteau, au pied et autour de la Justice en bandeau, se trouvent quatre personnages tronqués à mi-corps ou dont on n'aperçoit que la tête. Ils symbolisent les formes diverses de gouvernement : pape, empereur, Grand Turc et avoyer.

Ce monument, que jadis l'on appelait aussi le « bornel » ou « borney de la femme », fut à l'origine colonne de pierre jaune composée, jusqu'au socle à figurines, de roc, recouvert de vives couleurs, d'or et d'argent. Son premier peintre fut Jacques Massonde qui, en 1547, reçut trois écus d'or pour son ouvrage.

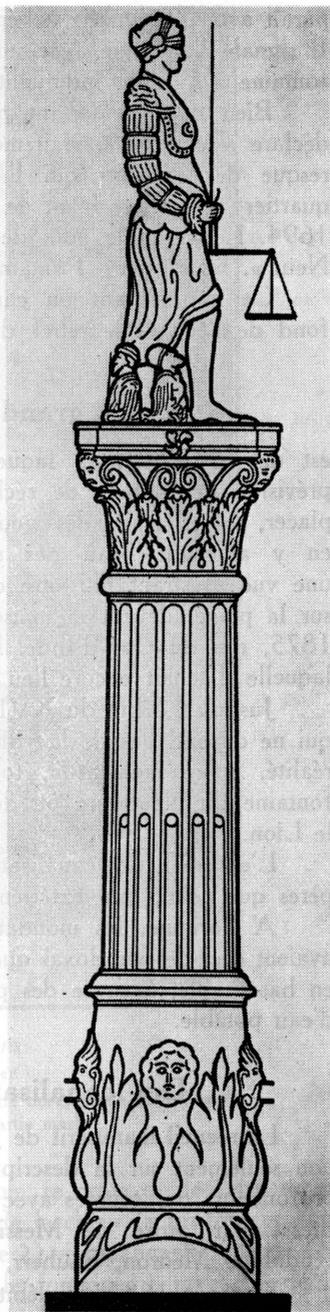
La fontaine des Moulins.

Elle se trouve au passage reliant cette rue à celle du Seyon (brasserie du Cardinal). C'est une des plus anciennes, puisqu'elle dépend à l'origine de la source qui sourd sur la colline, angle sud-est du château, source qui, comme déjà vu, alimente d'abord le Banneret. Fait en pierre en 1634, son bassin porte cette date-là, avec l'aigle de Neuchâtel, sculptée en relief, comme celle du Neuchâtel.

Son pilier supportant un motif Louis XIV, jadis surmonté d'une girouette dont il ne reste plus que le support, avait été, dès son érection, peint de couleurs vives avec ornements d'or et d'argent. Avant de repeindre cette fontaine, il faudrait la munir d'une girouette nouvelle de style ancien.

Fontaine du Lion.

Le bel ouvrage d'Ed. Quartier-la-Tente, qui donne, avec de précieux renseignements, des planches de nos plus anciennes fontaines, fait observer que celle de la rue du Temple-Neuf



Fontaine de la Justice.

(Tiré de *La Maison bourgeoise: Le canton de Neuchâtel*, Orell-Füssli, édit., Zurich, 1932.)

Cheveux dorés, parties nues couleurs naturelles, épée d'argent, garde dorée, balance dorée, vêtement de vives couleurs semé de petites fleurs d'or, quatre têtes de rois couronnées dorées, reliefs chapiteau dorés et pilier de vives couleurs.

paraît avoir été établie à l'époque où les habitants de ce quartier avaient du bétail. Il signale l'analogie avec un lion héraldique de semblable aspect figurant sur une fontaine à Cressier indiquant la date de 1584.

Bien que ne portant plus de millésime lisible, le Lion, qu'André Lambert déclare s'accorder parfaitement avec la sévère architecture du temple et le pittoresque des maisons qui l'entourent, était cependant en place avant tout le quartier actuel et avant le Temple Neuf lui-même, puisque ce dernier est de 1694. Le véritable nom de cette fontaine n'est donc pas « Fontaine du Temple Neuf », mais bien « Fontaine du Lion ».

Ce lion, tenant un cartouche aux armes de la ville, était doré comme le fond de l'écu et le relief du chapiteau. Le pilier était marbré jusqu'au roc.

Le grand puits de la place des Halles

est de 1681, date à laquelle le Conseil de ville en décide l'établissement en prévision des années de sécheresse. Le banneret de Chambrier, en 1754, y fait placer, à ses frais, des goulots et l'on transforme ce puits lacustre en fontaine en y amenant l'eau des sources de l'Ecluse. Ainsi que nous l'a déjà montré une vue illustrant l'histoire du marché de novembre, ce puits se trouvait d'abord sur la place, devant la maison Montmollin. On ne transporte cette fontaine qu'en 1875, rue du Coq-d'Inde. L'ancien puits n'a été comblé qu'en 1885, époque à laquelle il tenait encore lieu de réserve en cas d'incendie.

Jusqu'au début du XVIII^{me} siècle, à côté de la fontaine de la cour du château qui ne dépend pas de la ville, il n'existe que des puits et six fontaines qui sont en réalité, à ce moment-là, toutes nos fontaines, soit en résumé : le Griffon, la fontaine du Neubourg ou des Chavannes, le Banneret, la Justice, les Moulins et le Lion.

L'entretien des canalisations et chambres d'eau donne plus de tablature à nos pères que celui, tout extérieur, des monuments proprement dits.

A l'origine, les inondations de la rivière, dont nous avons parlé ailleurs, avaient ceci de paradoxal que plus il y avait d'eau dans le Seyon, plus on risquait, en basse ville, à cause des perturbations, de manquer d'eau de source, c'est-à-dire d'eau potable.

Des canalisations de bois à celles de plomb.

Le recueil manuscrit de Jonas Favre, aux archives de la ville, donne des détails non seulement sur la description des fontaines primitives, mais sur les niveaux ou profondeurs des sources avec « les plans exacts de toutes choses », l'ensemble étant dressé par ordre de Messieurs les Quatre-Ministres, sur les remarques de feu Rodolphe Meuron, Bauherr, en 1662.

En août 1684, le débit de plusieurs fontaines s'étant beaucoup affaibli, l'on avait procédé, sous la surveillance d'un fontenier allemand, à un curage des aqueducs et réservoirs. On découvre même des chambres d'eau inconnues de la génération d'alors. Plans colorés, profils sont dressés.

On trouve aux archives communales une feuille et un dessin de la main d'un fontenier d'outre-Thièle pour la construction d'une nouvelle canalisation de l'eau de source ravitaillant les fontaines de la ville basse et dont les tuyaux traversaient



Fontaine de la rue des Moulins.

(Tiré de l'ouvrage précité d'André Lambert.)

Girouette, armes de Neuchâtel sur fond d'or, pommeau partie doré, partie bleu d'azur, chapiteau reliefs d'or et vives couleurs, en partie marbré.

le lit du Seyon : « La vosi le plan de la fontaine com je croie de le faire de se pase le Saion (Seyon). Jay faire un foses de 6 pié de larcheur la profonteur com il con vien mes pour le mouvalie (nouvelle conduite ?) je mangache pas. » Ou encore : « Pour percer le duau (tuyau) et faire allé le fontaine je magache de le faire allé dans 3 mains pour le prix de 80 écu blan », etc.

Au milieu du recueil, on lit cette phrase assez peu réconfortante pour le chercheur : « Ce plan et les remarques sont tout plein de deffauts, et ne valent rien ; on a dressé un autre bien exact, voyès cy après. » La plupart des canalisations étaient encore en bois. On commençait à les faire en pierre, ou en plomb, c'est-à-dire en « duau de blon »...

Toutes les fontaines de la ville repeintes de vives couleurs en 1709.

Beaucoup d'entre nous ignoraient que jadis nos anciennes fontaines avaient été recouvertes de couleurs. Des vestiges retrouvés de sommes versées à des peintres peu après l'érection de ces monuments, confirment cette certitude. Cette assurance, vérifiée par de nombreuses mentions dans les recueils de recettes et dépenses, de sommes payées pour la réfection des couleurs des fontaines publiques, avait enhardi quelques personnes qui proposèrent qu'on redonne à nos fontaines un coup de peinture artistique.

En 1931, deux lecteurs du *Musée neuchâtelois*, MM. Marcel de Montmollin et Raoul Goetschmann, répondaient affirmativement et avec à-propos à une question posée. Fallait-il repeindre nos anciennes fontaines ? On se souvient qu'en 1922 déjà, lorsque parut l'ouvrage d'André Lambert, l'attention fut attirée sur celles-ci.

Des personnes avisées se mirent à déplorer que notre municipalité, en 1859 et 1860, ait gratté, bouchardé ou traité au moyen d'acides ces monuments pour en faire valoir la pierre de taille ! A ce moment-là, début d'une période d'un parfait mauvais goût architectural, il n'y avait à Neuchâtel ni archiviste proprement dit, ni service des monuments historiques pour s'élever contre pareil brigandage.

Petit à petit, l'idée de repeindre nos fontaines fit son chemin et rencontra de vives approbations dans les milieux les plus divers.

M. Louis Thévenaz, président de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel, ayant réuni des fiches sur ce sujet, fit, l'an dernier, une conférence à la section d'histoire de Neuchâtel-Ville. Un vote de l'assemblée fut favorable à la restauration des couleurs. M. Thévenaz fit ensuite un exposé où des questions techniques furent examinées par la section de Neuchâtel de la Société suisse des ingénieurs et architectes. Un vote de ce groupement fut aussi favorable à la remise en couleurs de nos anciennes fontaines. Notre archiviste entretint enfin de cette question la Société du costume neuchâtelois, la Société des amis des arts, celle des peintres et sculpteurs, et l'Oeuvre.

Il restait encore quelques flottements quant au détail relatif à la restitution des couleurs de chacune des fontaines. Les marchés précédents, comme celui de 1640, pour remettre en couleur l'homme sur le « petit Borney », le Banneret, n'indiquaient pas les couleurs.

L'embarras est aujourd'hui entièrement dissipé. M. Arthur Piaget a publié récemment un « marché fait », le 13 août 1709, entre le sieur Samuel Muller, « peintre », et les Quatre-Ministreaux, pour remettre en couleurs « toutes les fontaines de la ville ». Par « toutes », il faut entendre précisément les six fontaines existant à l'époque et dont nous avons ici fait l'historique. Ce contrat de 1709, publié in extenso dans le *Musée neuchâtelois*, est précieux. Il désigne les six fontaines en question par numéro d'ordre en indiquant, pour chacune d'elles, les détails de coloration, de dorure ou d'argenture. Nous ne sommes plus dans le vague. C'est la lumière.

Samuel Muller, originaire de Lenzbourg, fixé à Neuchâtel, travaillait souvent pour les Quatre-Ministreaux si l'on en juge par les quittances et les carnets de caisse des archives de la ville. C'est lui qui, en 1703, peint le plafond du Temple Neuf



La fontaine du Lion, place du Temple-Neuf.

(D'après une photographie communiquée par le service des eaux.)

Lion doré ainsi que le fond de l'écu, armes de Neuchâtel, reliefs du chapiteau dorés, pilier marbré.

et les colonnes marbrées des parois de cet édifice. En 1716, il repeint les « montres » (cadrons) de l'hôpital, de la Tour de Diesse, etc.

Muller garantissait la peinture des fontaines pour cinquante ans. Le charpentier Veiron, en vue de l'opération, avait construit un pont ou échafaudage susceptible de recouvrir les monuments, en tout cas celui de la Justice. Le 26 septembre de cette année 1709, comme le précise M. Piaget, Jérémie Varnod, serrurier, avait fixé l'épée et la balance de la Justice avec, disait-il, « des piesses que j'ai fait exprais à la Femme sur la grande fontaine, et au petit (aux petits personnages), qu'il y a à ses pieds. J'ai aussi racomodé des piesses ».

En 1934, ne convient-il pas de repeindre enfin nos fontaines délaissées depuis 1709 ?

Proposition de peinture.

Nous ne voyons pas l'utilité de reproduire ici dans son entier le marché détaillé de 1709. En illustrant cette étude, notamment des six anciennes fontaines de la ville, nous indiquons sous chacun des clichés la proposition moderne de peinture de chacune d'elles, proposition reprise de l'ancien marché de 1709.

On pourrait arguer qu'en notre temps l'on met en valeur dans toute sa nudité notre belle pierre d'Hauterive. Est-il logique d'enduire de couleurs ces anciens monuments ?

Distinguons d'une part, entre belle pierre de taille, de frontons, d'encadrements de portes ou de fenêtres, débarrassée d'un vernis uniforme et laid, et, d'autre part, statues, piliers ou monuments en pierres tachées, sales, faisant pitié à voir, et surtout « conçus et construits pour être peints » !

Jamais un instant il ne serait venu à l'idée de nos ancêtres, en édifiant ces fontaines, qu'elles pourraient un jour ne pas être recouvertes de vives couleurs d'or et d'argent ! Pourquoi confondons-nous parfois, chez nous, routine bourgeoise avec belle tradition populaire ?

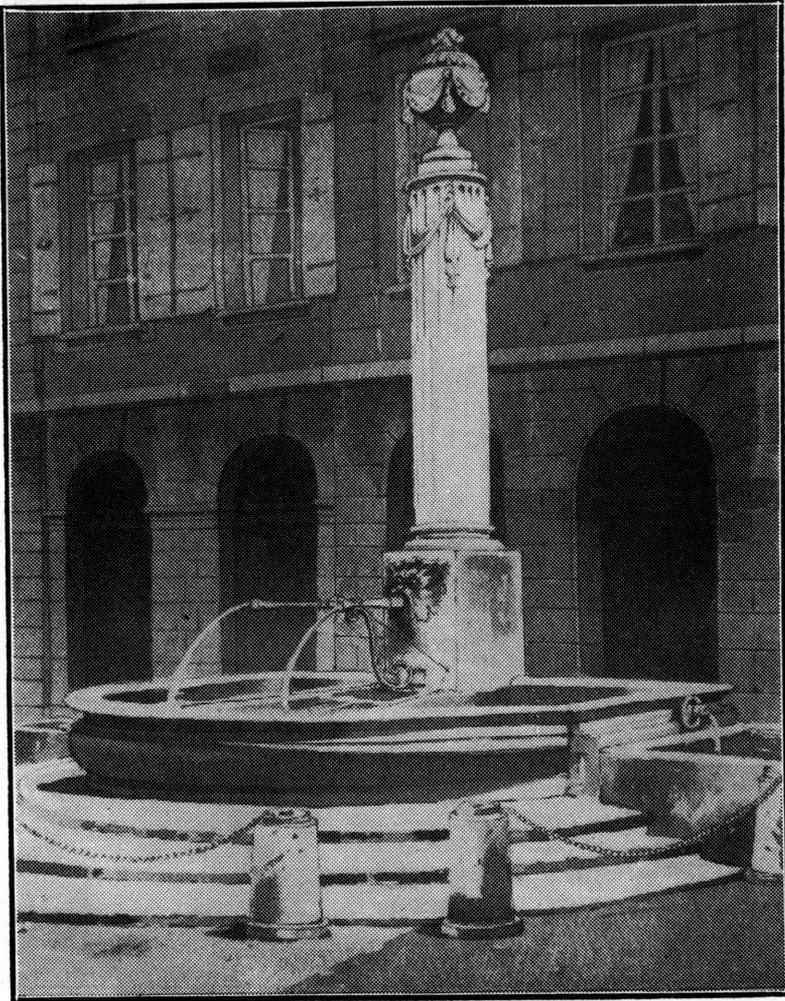
Restituons à notre cité un peu de sa physionomie de jadis ! Des francophiles à tout crin prétendent-ils que la peinture des monuments est art germanique ? Ces monuments repeints rappelleront au contraire, avec à-propos, nos combourgeoisies avec la Suisse. Ces fontaines, élevées les six sous nos princes français, ne seront-elles pas, une fois repeintes, triple témoignage de notre originalité, de notre indépendance et de nos plus anciennes attaches avec la Suisse ? La ville de Neuchâtel n'avait-elle pas avec les Confédérés des traités de combourgeoisie séparés de ceux du seigneur ? Jamais aucun de nos souverains ne se soucia une minute de ces fontaines ou n'intervint pour nous aider à les édifier !

Le fait qu'on les repeint en 1709, deux ans après notre passage à la Prusse, est sans pertinence aussi. Cette restauration était, en effet, déjà décidée avant 1707, soit en 1689, par le Conseil général. En 1691, l'on discute encore ce projet dont l'exécution traîne simplement comme traînent beaucoup de projets, jusqu'en 1709. Pas de trace, ici non plus, d'influence artistique teutonne !

L'un de nos excellents architectes, M. Ernest Prince, avait été chargé, il y a cinquante ans, par la Société d'archéologie grecque, de relever et de reproduire, au fur et à mesure de leur découverte, les vestiges d'un premier Parthénon que des fouilles entreprises alors mettaient à jour sur l'Acropole d'Athènes. M. Prince a eu en mains des morceaux de ce premier Parthénon, ayant séjourné des siècles sous terre en conservant leurs couleurs violentes, mais qui, ramenés à la lumière, s'empressaient de les perdre. La découverte était fort intéressante à cette époque, car les archéologues français ne croyaient pas à la polychromie chez les Grecs, alors que les Allemands y croyaient. M. Méautis nous confirme aussi que l'usage des couleurs sur les statues était courant dans l'ancienne Grèce. Il cite, par exemple, les « Coraï » de l'Acropole d'Athènes ou les frises d'un antique trésor à Delphes.

La peinture des statues n'a donc rien de germanique. Elle est de pure tradition classique. Cette peinture marquerait chez nous la *continuité de la cité* et rendrait à nos rues couleurs, vie et gaieté !

Ainsi que jadis, nos anciennes fontaines, même celles des endroits populeux comme les Chavannes, devraient faire l'ornement de la ville. Si en été, grâce



Fontaine de l'ancien Hôpital, place de l'Hôtel-de-Ville.

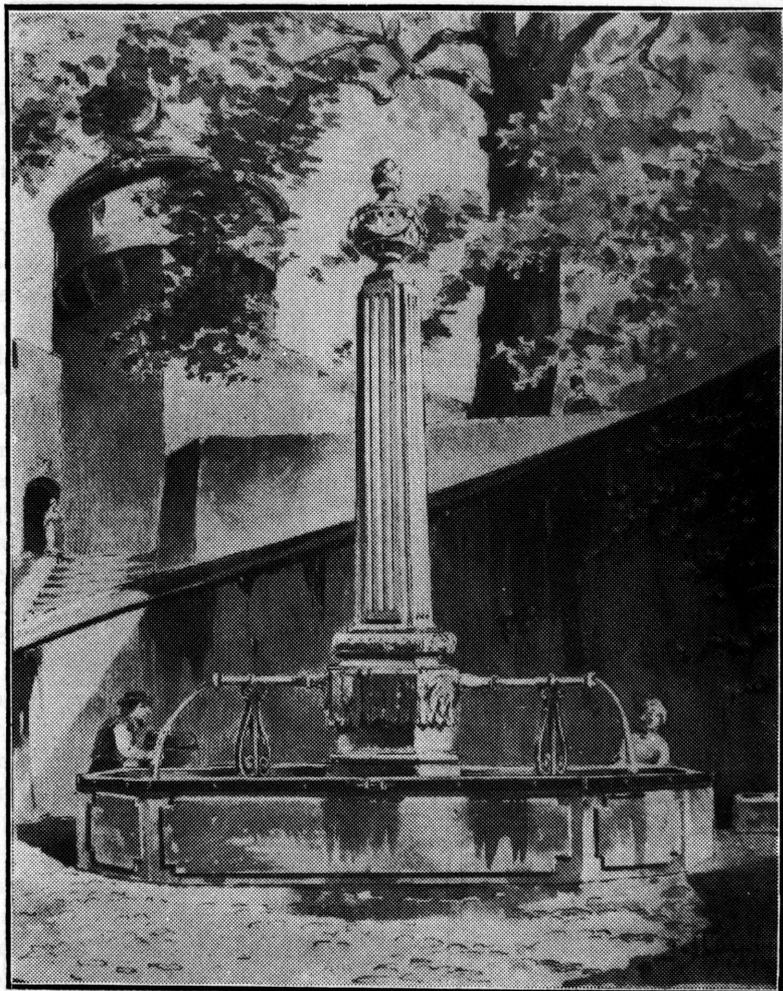
(Tiré de l'ouvrage précité d'André Lambert.)

Style Louis XVI.

à de magnifiques fleurs, elle paraissent séduisantes, elles passent inaperçues le reste de l'année. On a si bien conservé chez nous la secrète notion de leur rôle décoratif, qu'au lieu de leur rendre leurs éclatantes couleurs brillant au soleil, et de leur permettre ainsi d'être belles par elles-mêmes, on les a mutilées en les gratifiant d'horribles porte-drapeaux de métal, autant de poignards plantés dans leur chair.

Quelques fontaines monumentales construites sous la Prusse.

Alors que pour l'érection de nos six fontaines primitives, en pierre jaune courante, l'on n'avait attaché qu'une importance secondaire à la matière puisque celle-ci devait être recouverte de couleurs vives, d'or et d'argent, l'on vouait, par contre,



Fontaine de la rue du Château, angle rues Collégiale-Château.

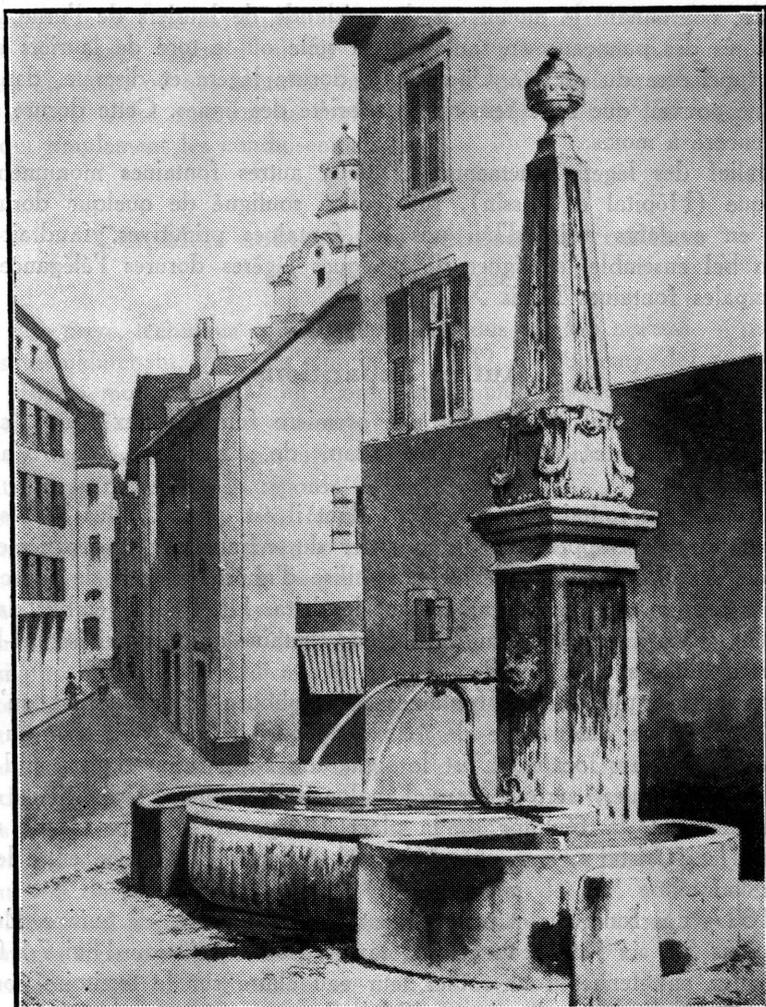
(Tiré de l'ouvrage précité d'André Lambert)

Style Louis XVI.

entre 1770 et 1800, un soin très particulier au choix des magnifiques obélisques de la fontaine de l'Hôpital, creusée dans un seul bloc de roc, en face de l'hôtel de ville, de celle du haut de la rue du Château, à la jonction de la rue de la Collégiale, qui devaient, elles, s'offrir nues ou à peu près, aux regards du passant, et qui, avec la fontaine dite du Bassin, adossée à la librairie Reymond, forment un élégant trio de style Louis XVI.

Une fois de plus, nos fontaines n'ont rien à voir avec nos princes. Car, de même que sous nos princes français nous élevions des fontaines d'allure helvétique, nous en élevons, sous la Prusse, de nouvelles de style français !

On croit que seules nos six fontaines primitives avaient été traitées au pinceau. Lorsqu'on édifia, dans la seconde moitié du XVIII^{me} siècle, ces trois fontaines



Fontaine dite du «Bassin», rue du Bassin.

(Tiré de l'ouvrage précité d'André Lambert.)

Style Louis XVI.

Louis XVI, et d'autres du reste qui attirent moins l'attention, il semblerait que l'on ait cherché à donner de l'harmonie au décor que formait pour la ville l'ensemble nouveau. A l'époque, les couleurs n'avaient point entièrement déserté les six fontaines de la Renaissance. On s'abstint, comme il convenait, de couvrir de couleurs les fontaines récentes, mais on paraît avoir recouru uniquement à l'« or » pour mettre mieux en valeur certains de leurs motifs.

Comment se fait-il que d'après Lambert, pour la fontaine du haut de la rue du Château, par exemple, l'on ait payé, à côté de Jonas Rosselet et des frères Reymond, entrepreneurs, des Claparède, père et fils, pour le cercle de fer, de Boutry, sculpteur, de Renaud, fondeur, pour goulots et tuyauterie, « un doreur Perret » ? A quoi pouvait servir là un doreur, si ce n'est à dorer la pomme de

pin, de roc, couronnant le monument, la guirlande de lauriers de l'urne, peut-être les cannelures des panneaux en saillie de la stèle ou le tore de lauriers entourant la partie supérieure du socle ? Une simple dorure légère et discrète, dans l'esprit du style, ne pouvait que faire ressortir la sobriété des lignes. Cette dorure se borna peut-être encore à moins.

Le relief des légers ornements des deux autres fontaines monumentales de cette époque (Hôpital et Bassin), fut-il aussi souligné de quelque dorure ? En remettant en couleurs aujourd'hui nos six fontaines primitives, faudrait-il, pour recréer un bel ensemble, souligner de quelques légères dorures l'élégance de nos trois principales fontaines Louis XVI ?

Autres apparitions.

En 1762, on avait déjà établi une première fontaine aux Parcs, celle dite « fontaine à l'Oiseau », et celle du Plan, de l'Ermitage, des Valangines, du Faou, etc.

Les trois belles fontaines Louis XVI dont il est question plus haut sont contemporaines du développement du quartier du « Faubourg », quatrième groupe envisagé au début de cette étude, et qui utilise d'abord, à côté de sources particulières, les sources de l'Ecluse alimentant le delta. Du Peyrou établit dans l'axe de son hôtel, grâce à sa source du Tertre, une fontaine aujourd'hui à Port-Roulant. On tire parti d'une source aux Bercles.

Cependant, la plupart des fontaines du faubourg n'apparaissent qu'après la Révolution. Elles ne datent que de 1851, époque de réorganisation du système d'alimentation en eaux locales. C'est le signal de l'apparition d'un grand nombre de fontaines publiques, surtout dans l'agglomération suburbaine. Sont de cette période, notamment, la fontaine de la place Purry, en face du Cercle national, celle devant le « Cristal », immeuble Michaud, celle du Boulingrin, entre le collège latin et le lac.

En 1827, nos fontaines et puits étaient déjà au nombre de quinze. En 1887, nous en avons 54, six jets d'eau et cinq lavoirs publics. Aujourd'hui 74 fontaines publiques bien entretenues font couler leur eau claire sur le territoire communal. Il existe huit jets d'eau, six lavoirs et 494 hydrants.

L'histoire compliquée des réservoirs, du réseau des canalisations, fera l'objet, par la suite, d'une étude d'urbanisme local. Disons simplement aujourd'hui que le système des trois groupes principaux primitifs, soit « sources du Suchiez » pour notre crêt occidental, « source du Tertre » pour notre crêt oriental, « source de l'Ecluse » pour le delta, était à tel point sujet aux caprices des années de sécheresse qu'on chercha souvent à y remédier. Les puits particuliers étaient meilleur renfort que les diverses sources secondaires des environs ou celle sourdant à l'angle sud-est du château et dont le bassin était infecté par les cimetières du sommet de la colline.

Rovéréa avait, en 1756, songé à utiliser la Serrière pour alimenter la ville. Il y renonça à cause du niveau trop bas de ce cours d'eau. Nous reviendrons sur divers détails de la seconde période d'alimentation en eau, période mixte, indiquée au début de cet article, où le Seyon, fait capital, joue son rôle dès 1834. Il conviendra de rappeler aussi les remaniements et grands travaux qui, en 1888, amenèrent à Neuchâtel les eaux plus lointaines des gorges de l'Areuse, eaux très saines dont toute la ville jouit aujourd'hui. Plutôt que de nous attarder aux systèmes,

relativement récents, de ravitaillement de notre cité en eau, il nous a paru logique d'insister davantage aujourd'hui sur les moyens pittoresques auxquels recoururent nos aïeux au temps où nos fontaines multicolores étincelaient au soleil. Les anciennes sources dont il a été question ne sont pas taries aujourd'hui. Ce sont nos canaux-égouts qui simplement les conduisent au lac.

Combien coûterait la remise en couleurs de nos fontaines ?

A titre privé, technique et financier, nous nous sommes adressé — puisque nous connaissons maintenant, grâce au marché de 1709, les couleurs, dorure et argenture, de nos propres monuments — au Conseil communal de Berne et à l'artiste-peintre E. Linck. Celui-ci, avec les entrepreneurs de Quervain, Schweider & C^{ie}, remit récemment en couleurs les magnifiques fontaines de Berne. Résumons les renseignements reçus de Berne en réponse à nos demandes.

Les fontaines de cette ville furent toujours peintes. Au XVIII^{me} siècle, alors que leurs couleurs avaient presque passé, un conseiller proposa qu'on les revêtit d'une couleur unie qui faisait fureur à l'époque... « gris Trianon » ! La majorité du conseil de ville s'y étant opposée, on les laissa en l'état.

En 1892, les fontaines de la capitale furent remises en couleurs d'après un projet malheureux de l'héraldiste Bühler, qui, auparavant, ne s'était jamais occupé d'architecture picturale. La plupart des anciennes couleurs ayant disparu à ce moment-là, il était difficile de ne pas commettre d'erreur.

Tout récemment, M. Linck s'en tint donc aux principes de la plastique picturale de l'époque gothique et de la Renaissance. La répartition des ors et des couleurs fut traitée de façon que l'effet se produisît à distance. Il est indispensable d'utiliser des couleurs brillantes qui donnent un aspect de neuf. Les intempéries se chargent vite de patiner ce brillant. A aucun point de vue, nous n'avons à imiter Berne. Neuchâtel a sur Berne l'avantage de pouvoir éviter l'écueil de 1892, puisque nous sommes fixés par les précisions de notre contrat de 1709.

Berne repeignit cinq fontaines en 1925, trois en 1926. Deux autres, celles de l'Ogre, sur la Kornhausplatz, et celle du Tireur, furent encore laissées dernièrement dans l'état lamentable de leur restauration de 1892.

Comme Berne possède une fontaine de la Justice de dimensions analogues à la nôtre, nous avons demandé quel avait été le coût de sa récente restauration.

Ces frais furent les suivants :

1. Consolidation du pilastre et nettoyage du bassin, 375 fr.; 2. Aménagement d'un échafaudage, 200 fr.; 3. Nettoyage et huilage des figures et du fût; réfection des parties dégradées en vue, y compris supplément de peinture et de dorure, 250 fr.; 4. Honoraires à l'artiste-peintre, 20 fr. Ensemble : 845 fr.

La municipalité de Berne ajoute qu'en comptant un budget de mille francs pour un monument de cette dimension, on prévoit tout. Or, notre fontaine de la Justice est, avec le Banneret, la plus importante. Les quatre autres fontaines de cette époque sont infiniment plus simples à remettre en couleurs. Pour elles, la dépense serait moindre. Elle serait moindre encore pour les dorures légères des trois fontaines Louis XVI.

Ailleurs, on a déjà pris les devants. Porrentruy a repeint récemment son

Enfant Jésus et son fameux Samaritain. La Neuveville a repeint ses fontaines. Les autorités du Landeron ont discuté déjà la remise en couleurs des deux fontaines de la localité. D'autres fontaines étaient peintes jadis, une à Cressier et la fontaine de la Justice à Boudry ! Ne devrait-on pas songer aussi à leur conservation et à leur mission décorative ?

Un essai ?

Nous sommes loin du temps où les canons des conciles et les capitulaires des rois, s'élevant contre d'antiques superstitions, fourmillaient de défenses de vénérer les fontaines.

Repeindre les nôtres et leur vouer ainsi notre sollicitude serait la forme appropriée de la « révérence » que nous disions que notre génération leur devait. Cette restauration ne les conserverait-elle pas ? Notre devoir n'est-il pas de leur donner toutes les chances de vivre de longs siècles après nous ?

Pourquoi ne tenterait-on pas un essai ? Le Banneret ou la Justice ? M. Alfred Blailé a bien voulu, sur notre demande, exécuter de la fontaine de la Justice un croquis en couleurs que nous avons exposé. Ce croquis est fait d'après les précisions du « marché de 1709 ».

En remerciant ici, pour avoir facilité nos recherches, MM. Arthur Piaget, Louis Thévenaz, Emmanuel Borel, Auguste Dind, Ernest Prince, Georges Méautis et René Jaun, nous savons gré à M. Blailé d'avoir soutenu notre exposé de ses connaissances de l'histoire de l'art populaire.

A examiner son projet, il est aisé de se rendre compte de l'heureux effet d'ensemble que produirait, pour la décoration de la ville, l'équitable restitution de leurs couleurs à nos vieilles fontaines.

[22 et 24 mars 1934.]